



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Didier Burkhalter  
Chef du Département fédéral de l'intérieur  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : PM/15008821

Lausanne, le 29 juin 2011

**Contre-projet à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat vaudois a pris connaissance du contre-projet fédéral relatif à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » et vous remercie de l'avoir consulté.

En premier lieu, le Conseil d'Etat tient à saluer le fait que le contre-projet offre une vision plus élargie des soins de première ligne et encourage la collaboration entre professionnels de la santé, qu'ils soient médecins ou non.

Toutefois, le Conseil d'Etat relève les points suivants :

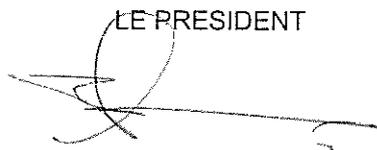
- Le contre-projet développe un article constitutionnel centré sur la médecine de base, incluant ainsi la médecine de famille. La notion de « médecine de base » mériterait une définition plus précise.
- Le contre-projet renforce les compétences de la Confédération en matière de pilotage et de coordination des soins qui sont actuellement du domaine de compétence des cantons. A cet égard, les critères d'intervention de la Confédération devraient être mieux délimités.
- De manière générale, le contre-projet ne tient pas assez compte de la médecine de famille qui est un point essentiel motivé par les promoteurs de l'initiative. Le contre-projet devrait proposer des solutions concrètes pour remédier à la pénurie qui menace les médecins de famille, notamment dans les régions excentrées.

Au vu des éléments précités, le Conseil d'Etat, qui avait appelé de ses vœux un contre-projet, se rallie à la position de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et ne peut pas approuver le contre-projet tel que présenté.

En vous remerciant de votre attention, veuillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

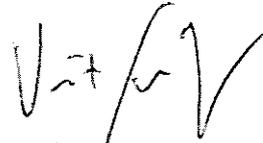
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- Office des Affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
- Office Fédéral de la santé publique, Division Professions de la santé, 3003 Berne
- [dm@bag.admin.ch](mailto:dm@bag.admin.ch) et [dorothea.haenni@bag.admin.ch](mailto:dorothea.haenni@bag.admin.ch)
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Speichergasse 6, 3000 Bern 7